



Chers collègues,

Des changements, nous en vivrons au cours des prochaines semaines. Vous n'êtes pas sans savoir que les mini-pompes seront retirées de notre flotte de véhicules pour la réponse initiale aux appels d'intervention dans les casernes desservies par des pompiers permanents. À compter du 14 mars 2005, un véhicule de première intervention (autopompe et pompe échelle) sera composé d'un officier et de trois pompiers. Pour réaliser cet objectif, que nous avons initialement prévu au cours de l'automne 2005, il faut agir rapidement. Nous vous rappelons que ce changement d'opération prématuré fait suite à la décision de la Commission des lésions corporelles.

Pour y arriver, plusieurs étapes doivent être réalisées : déplacement de véhicules, retrait des mini-pompes, aménagement temporaire de certaines casernes pour y recevoir un nombre accru de pompiers, ajustement du système de répartition des appels, ajout de 24 nouveaux pompiers, etc. Dans tous ces changements, la collaboration positive et la participation active de chacun sont essentielles. D'autres changements tout aussi importants sont à prévoir au cours des cinq prochaines années.



Voici un bilan succinct de la situation :

- . Quarante-quatre (44) des 70 nouveaux postes de pompier ont été comblés;
- . tel qu'annoncé, la caserne 15 (Sillery) a été transformée pour accueillir des pompiers permanents;
- . en collaboration avec le Service de la gestion des équipements motorisés, le programme d'achat de nouveaux véhicules a été fixé et la démarche d'appel d'offres pour les autopompes sera lancée sous peu;
- . le plan directeur d'architecture pour les nouvelles casernes sera aussi complété prochainement;
- . les démarches de négociations pour l'acquisition des terrains nécessaires pour la construction de nouvelles casernes seront entamées;
- . la mise en place des doubles unités aux casernes 4 (Limoilou), 6 (L'Ormière), 7 (Beauport) et 8 (Charlesbourg) sera réalisée, le 14 mars,.

Les démarches de réalisation des autres éléments du plan d'action 2005 seront entamées prochainement. À ce jour, l'échéancier est respecté en tout point.

Finalement, le ministère de la Sécurité publique a reçu notre proposition de schéma de couverture de risques en incendie. Selon la Loi, le Ministère a 120 jours pour nous répondre. Fait à noter, nous sommes la première grande ville à déposer son projet de schéma au ministre.

Le directeur,
Richard Amnotte

Construction de nouvelles casernes

Avec le dépôt du schéma de couverture de risques, la Ville se doit, entre autres choses, de procéder à la construction de nouvelles casernes afin d'améliorer la couverture de son territoire. Il a donc été déterminé que 11 casernes devaient être construites d'ici les six prochaines années pour atteindre les objectifs du plan proposé pour améliorer le temps de réponse.

Cette année, deux casernes seront construites soit celle qui assurera une meilleure couverture de la partie nord de l'arrondissement de Beauport (caserne 17, secteur Sainte-Thérèse) et celle qui sera située dans le quartier Lebourgneuf (caserne 5, secteur Les Rivières) qui accueillera les pompiers intervenants sur les matières dangereuses.

La planification et la réalisation de tels projets s'avèrent complexes et nécessitent plusieurs étapes et l'implication de nombreux intervenants. Pour orchestrer le tout, la gestion du projet est confiée à M. Gilles Hamel, architecte au Service de l'ingénierie. Afin de bien comprendre le processus, voici les étapes nécessaires à la réalisation des deux casernes. Cette démarche sera aussi la même pour les autres nouvelles casernes prévues au schéma de couverture de risques.

- 1) Le chargé de projet fait un stage dans deux casernes afin de s'imprégner de la vie de caserne et de la réalité du terrain. (octobre 2004)
- 2) Création d'un groupe de discussion composé de membres du personnel des services de l'Ingénierie, de la Gestion des immeubles et de la Protection contre l'incendie (3 pompiers, 1 lieutenant, 1 capitaine et 1 chef de division). L'activité s'est déroulée sur deux jours et avait pour objectifs de bien cerner les besoins des usagers et de répondre de manière optimale à la mission du Service de protection contre l'incendie. La démarche permettra, éventuellement, d'optimiser l'efficacité des interventions, d'améliorer la qualité de vie à la caserne et de corriger certaines lacunes dans les casernes existantes. (octobre 2004)
- 3) Formation d'un comité de travail composé des mêmes services de l'Ingénierie, de la Gestion des immeubles et de Protection contre l'incendie (un représentant des pompiers, 1 chef de division et le chef de l'Intendance). Ce comité a pour mandat de suivre l'évolution du programme de construction et de faire à chaque étape, la validation et l'approbation des informations contenues dans ce même programme. (novembre-décembre 2004)
- 4) Rédaction du programme de construction et première révision par les membres du groupe de travail relatif à la construction de la caserne de Beauport.(décembre 2004)
- 5) Deuxième révision du programme de construction suite aux commentaires et correctifs demandés. Rédaction finale. (janvier 2005)
- 6) Appel d'offres pour le choix des professionnels (architectes et ingénieurs) pour la construction de la caserne de Beauport. Sélection des consultants qui auront la responsabilité d'élaborer les plans (conformes au programme de construction). (mars 2005)
- 7) Élaboration des plans par les firmes choisies et approbation des plans par la Ville. (printemps 2005)
- 8) Appel d'offres et octroi du contrat de construction. (août 2005 – printemps 2006)
- 9) L'échéancier de la caserne de Lebourgneuf est en préparation et sera diffusé dans un prochain numéro d'Action Schéma

Cet échéancier est préliminaire et des ajustements à celui-ci sont possibles.

Y. Michaud, capitaine

Élimination des mini-pompes

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF DES VÉHICULES

CASERNE	VÉHICULE EN SERVICE					EFFECTIF	
	Pompe	Échelle	P.E.	1100	Citerne	En service	Brut
1	201 (401)	401 (301)				5	6
2			302	1102		8	9
3			303			4	5
4	204 (location)		304			8	9
5			305	1105		8	9
6	206 (location)		306			8	9
7	207 (location)		307		607	8	9
8	208		308		608	8	9
9	209 (409)	409 (509)				5	7
10	210 (412)	410 (310)			610	5	6
15	215					4	5
TOTAL						71	83

Voici les grandes lignes des changements opérationnels nécessaires pour réaliser l'abolition des mini-pompes et le doublage des équipes pour les casernes 4, 6, 7 et 8, et ce, à compter du 14 mars, 6 h 30.

À signaler que des ajustements pourraient encore être apportés.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF LORS D'UNE DEMANDE DE RENFORT

NIVEAU D'ALARME	PRÉSENTMENT		PRÉSENTMENT		NOUVEAU MODÈLE		NOUVEAU MODÈLE	
	Pompiers		Véhicules (2 et 3 pompiers)		Pompiers		véhicules (4 pompiers)	
	Feux	Caserne	Feux	Caserne	Feux	Caserne	Feux	Caserne
1 ^{re} alarme	10	50	4	18	12	58	3	14
2 ^e alarme	23	37	8	14	20	50	5	12
3 ^e alarme	28	32	10	12	28	42	7	10
4 ^e alarme	33	27	12	10	36	34	9	8

NOMBRE DE VÉHICULES ET DE POMPIERS RÉPARTIS SELON L'ALARME ET LA CATÉGORIE DE BÂTIMENTS À COMPTER DU 14 MARS 2005

Niveau d'alarme	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
1 ^e	3 unités 12 pompiers 1 chef	3 unités 12 pompiers 1 chef	4 unités 16 pompiers 1 chef	5 unités 20 pompiers 1 chef
2 ^e	5 unités 20 pompiers 2 chefs	5 unités 20 pompiers 2 chefs	6 unités 24 pompiers 2 chefs	7 unités 28 pompiers 2 chefs
3 ^e	7 unités 28 pompiers 3 chefs	7 unités 28 pompiers 3 chefs	8 unités 32 pompiers 3 chefs	9 unités 36 pompiers 3 chefs
4 ^e	9 unités 36 pompiers 4 chefs	9 unités 36 pompiers 4 chefs	10 unités 40 pompiers 4 chefs	11 unités 44 pompiers 4 chefs
Rappel de personnel				

RÉPARTITION DES 28 POMPIERS EMBAUCHÉS

Peloton 1 = 5 pompiers APPQ

Peloton 2 = 9 pompiers APPQ

Peloton 3 = 7 pompiers APPQ

Peloton 4 = 4 pompiers APPQ et 2 pompiers

Sainte-Foy

Nouveau directeur adjoint



M. Jean-Guy Laterreur est le nouveau directeur adjoint du Service de protection contre l'incendie. Diplômé de l'Université du Québec à Trois-Rivières, M. Laterreur était depuis décembre 2002, directeur du Service des incendies de la Ville de Shawinigan. Il compte aussi une vingtaine d'années d'expérience comme pompier et officier en matière de sécurité incendie et d'interventions d'urgence. M. Laterreur a aussi travaillé en formation tant auprès des élèves pompiers que des officiers.

Nominations à des postes de lieutenant

Nom	Provenance		Affectation	
	Caserne	peloton	caserne	peloton
Pierre Cayouette	5	4	7	4
Sébastien Gauvin	5	1	6	1
Éric Lapointe	2	3	4	3
Roger Duchesne	2	2	4	2
Marco Blouin	2	1	4	1
Éric Massicotte	3	3	6	3
Sylvain Coulombe	2	3	7	3
Jean-François L'hérault	1	2	7	2
Pierre Leclerc	4	4	4	4
Jocelyn Desrochers	formation		8	3
André Lamoureux	10	4	6	4
Yves Moreau	3	2	8	3
Martin Gallant	10	2	6	2
Dany Gauvin	10	4	8	4
Alain Gingras	2	2	7	1
Luc Beaulé	5	1	8	1

Nominations à des postes de pompiers permanents

Nom	Provenance
Yves Malenfant	Saint-Émile
Dany Cloutier	Val-Bélair
Olivier Bellavance	Sillery
Martin Morency	Sillery
Gabriel Tremblay	Sillery
Jean-François Bouchard	Saint-Émile
David Longchamps	Saint-Augustin
Marc André Gagnon	Saint-Augustin
Dominic Lacoste	Val-Bélair
Dave Pouliot	Sillery
Pierre Martel	Val-Bélair
Guy Paquet	Sillery
Sylvain B. Tremblay	Sillery
Mathieu Roy	Sillery
Marc Bédard	Sillery
Éric Lancup	Val-Bélair
Emmanuel Perreira	Val-Bélair
Alain Caron	Saint-Augustin
Pierre Luc Brochier	Loretteville
Benoît Boucher	Loretteville
Martin Turgeon	Sillery
Patrick Dussault	Saint-Émile
Dany Richard	Loretteville
Stéphane Royer	Prévention Québec
Sylvain Nadeau	Loretteville
Martin Wilson	Loretteville
Even Martin	Loretteville
Steven Lahaye	Prévention Sainte-Foy